



Ministère des Sports

DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

spécialité « perfectionnement sportif »

Sources : Décret n° 2006-1418 du 20 novembre 2006 et Arrêté du 20 novembre 2006

Le titulaire du D.E.J.E.P.S. peut être responsable d'un secteur sportif, coordonnateur de projet ou entraîneur sportif.

Le D.E.J.E.P.S. est un diplôme de niveau III composé de 4 UC :

- 2 unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité :
 - UC 1 : EC de concevoir un projet d'action
 - UC 2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- 1 unité capitalisable dans la spécialité :
 - UC 3 : EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- 1 unité capitalisable dans la mention :
 - UC 4 : EC d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité.

Les mentions de la spécialité « perfectionnement sportif » du DE JEPS sont les suivantes (liste non exhaustive) :

A

- ▶ Activités physiques et sportives adaptées
- ▶ Aïkido, aikibudo et disciplines associées
- ▶ Arts martiaux chinois externes
- ▶ Arts martiaux chinois internes
- ▶ Arts énergétiques et martiaux chinois
- ▶ Athlétisme et disciplines associées
- ▶ Attelages canins
- ▶ Aviron

B

- ▶ Badminton
- ▶ Baseball, softball et cricket
- ▶ Billard
- ▶ BMX
- ▶ Basket-ball
- ▶ Bowling
- ▶ Boxe

C

- ▶ Canne de combat et bâton
- ▶ Canoë kayak et disciplines associées en eau calme
- ▶ Canoë kayak et disciplines associées en eau vive
- ▶ Char à voile
- ▶ Course d'orientation
- ▶ Canyoning
- ▶ Cyclisme traditionnel
- ▶ Concours complet d'équitation
- ▶ Concours saut d'obstacle

D

- ▶ Deltaplane
- ▶ Disciplines gymniques acrobatiques
- ▶ Disciplines gymniques d'expression
- ▶ Dressage

E

- ▶ Escrime

F

- ▶ Full contact
- ▶ Football américain

G

- ▶ Golf
- ▶ Glisses aérotractées nautiques

H

- ▶ Handball
- ▶ Handisport
- ▶ Haltérophilie et musculation
- ▶ Hockey
- ▶ Hockey sur glace

J

- ▶ Judo-jujitsu

K

- ▶ Karaté et disciplines associées
- ▶ Kick boxing

L

- ▶ Lutte et D.A.

M

- ▶ Muay-thaï
- ▶ Motocyclisme

N

- ▶ Natation course
- ▶ Natation synchronisée

P

- ▶ Parapente
- ▶ Pétanque
- ▶ Polo
- ▶ Plongeon
- ▶ Parachutisme
- ▶ Patinage
- ▶ Patinage de vitesse
- ▶ Plongée subaquatique

R

- ▶ Rugby à XIII
- ▶ Rugby à XV
- ▶ Roller skating

S

- ▶ Savate boxe française
- ▶ Skateboard
- ▶ Sport automobile circuit
- ▶ Sport automobile karting
- ▶ Sport automobile rallye
- ▶ Sport automobile tout terrain
- ▶ Ski nautique et D.A.
- ▶ Squash
- ▶ Surf

- | | | |
|--------------------------------------|---------------------|--------------|
| T | V | W |
| ▶ Taekwondo et disciplines associées | ▶ Voile | ▶ Water Polo |
| ▶ Tennis | ▶ Volley ball | |
| ▶ Tennis de table | ▶ Vélo tout terrain | |
| ▶ Triathlon | ▶ Vol libre | |
| ▶ Tir à l'arc | | |
| ▶ Tir sportif | | |

Les spécialités « perfectionnement sportif » présentes en Rhône-Alpes sont les suivantes

| Disciplines | |
|--|--|
| D.E. J.E.P.S. Canoë-Kayak et D.A. D.E. J.E.P.S. V.T.T. D.E. J.E.P.S. Canyoningisme | D.E. J.E.P.S. Rugby à XV D.E. J.E.P.S. Handball |
| D.E. J.E.P.S. Tennis | D.E. J.E.P.S. Vol libre |

Pour accéder au D.E.J.E.P.S., il faut :

- ▶ Etre titulaire du PSC1 (pour les spécialités sportives)
- ▶ Réussir les tests d'exigences préalables définis par l'arrêté de spécialité
- ▶ réussir les épreuves de sélection

Ce diplôme peut être acquis

- 1 / par la voie de la formation (formation en alternance)
- 2 / par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience
- 3 / par la voie de l'apprentissage.

Pour obtenir ce diplôme, il faut réussir les 4 UC, qui font l'objet d'épreuves certificatives séparées.

Pour en savoir plus sur les textes applicables et sur les calendriers de formation voir le site internet du Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr